

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mardi 04 Février 2025

N° 25/006

JD/RJ/SA

Objet : Débat d'orientation budgétaire 2025.

L'an deux mille vingt-cinq le quatre du mois de février, le conseil d'administration dûment convoqué s'est assemblé à VOLX, sous la présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS.

Nombre d'administrateurs en exercice : 19

Présents : 11

M. Michel BRUNET, Mme Anne-Marie CHABAUD, Mme Michèle COTTRET, M. Jacques DEPIEDS, Mme Brigitte DURAND, M. Pierre FISCHER, M. Michel GRAMBERT, M. Patrick VIVOS, Mme Sylvie SAMBAIN, Mme Virginie SOSSI, M. René VILLARD représenté par son suppléant M. Gérard BENOIT.

Absent représenté : 2

M. Bernard LIPERINI a donné procuration à M. DEPIEDS,
M. Gilbert REINAUDO a donné procuration à M. Michel GRAMBERT,

Absents excusés : 6

M. Gérard AURRIC et sa suppléante Mme Céline OGGERO-BAKRI, M. Serge PRATO, Mme Sabine DANERI et sa suppléante Mme Clarisse BALLADUR, M. Christophe IACCOBI et son suppléant M. Jean-Louis CHABAUD, Mme Marion MARCHAL et sa suppléante Mme BOLÉA Catherine, Mme Pascale SEGUIN et sa suppléante Mme Josette LAUVERGNAT,

Secrétaire de séance : M. Michel BRUNET, Vice-président.

Conformément aux obligations légales et au règlement budgétaire et financier approuvé par le conseil d'administration par délibération n°23/032 du 24 novembre 2023, un débat d'orientation budgétaire se tient dans les 10 semaines qui précèdent l'examen et le vote du budget primitif, débat qui s'appuie sur un rapport du président présenté en séance.

Le président en effectue ainsi une présentation ouverte au débat sur la base du contexte national des finances locales, des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et de l'évolution du fonctionnement du centre de gestion (orientations budgétaires, structure de la dette, évolution des dépenses et des effectifs).

Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion des Alpes-de-Haute-Provence,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 85-643 du 26/06/1985 modifié relatif aux Centres de Gestion et notamment l'article 33 modifié par le Décret n° 2020-554 le 11/05/2020 (art.11) ;

Considérant que le quorum est atteint et qu'en conséquence la validité des délibérations est assurée ;

Où l'exposé du Président ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité 13 voix pour :

- ✓ **Prend acte** de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2025.

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (par voie postale au 31 rue Jean-François Leca - 13235 Marseille cedex 2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa de sa publication.

A Volx, le 04/02/2025



Jacques DEPIEDS
Président du Centre de Gestion
des Alpes-de-Haute-Provence.

Publié le :

Transmis au représentant de l'état le :